

Airon-Notre-Dame
Airon-Saint-Vaast
Berck-sur-Mer
Colline-Beaumont
Conchil-le-Temple
Groffliers
Rang-du-Fliers
Tigny-Noyelle
Verton
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille sept, le vingt sept novembre à dix huit heures trente, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 21 novembre 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. LECLERCQ, PRUVOST, COLEUR, Mme TORABI absents excusés.
Suppléants : MM. CORNU, PHILIPPO, DUCREU.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

**9 - Accueil des gens du voyage – aire d'accueil de Grands Passages –
Acquisition de parcelles berckoises cadastrées AX 409 et 410, propriété
de la Fondation Hopale.**

Vu :

- la délibération N° 26 du 27 juin 2005, relative à la réalisation d'un terrain d'accueil de Grands Passages,
- la délibération N° 13 du 13 décembre 2005, relative à l'acquisition d'une partie de la parcelle berckoise cadastrée AW 90,
- la décision N°1 du 1^{er} octobre 2007, relative à l'« Accueil des Gens du Voyage – Terrain de Grands Passages – déclaration « loi sur l'eau »

La réalisation d'un terrain de Grands Passages a été validée par délibération du Conseil Communautaire. La future aire aura un accès propre, à réaliser. Cet accès était initialement prévu sur la parcelle berckoise cadastrée AW 409, propriété de la Fondation Hopale dont le siège est situé à Berck.

Faisant suite à une obligation légale (article L 214 et suivants du Code de l'Environnement), une étude « déclaration Loi sur l'eau » a été confiée au Bureau ALFA, situé à La Capelle (62360).

Cette étude a mis en évidence la présence de la colchique automnale sur la parcelle AW 409. Cette colchique (*Colchicum autumnale*) bénéficie d'une protection régionale au titre de l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 1991. Sa présence rend caduque la réalisation de l'accès à l'aire d'accueil sur cette parcelle. Aucune plante protégée n'a été découverte sur la parcelle AW 410.

Il est proposé à la Fondation Hopale de céder, en plus, la parcelle berckoise voisine cadastrée AW 410, afin d'y réaliser l'accès. Cette parcelle est d'une superficie de 6 547 m², la superficie des deux parcelles est de 8 992 m². Le prix du m² retenu par la délibération N° 13 du 13 décembre 2005 est de 2, 075 €, soit un coût total de 18 658, 40 €.

Il vous est proposé d'acquérir les parcelles AW 409 et 410 pour un montant de 18 658, 40 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes Opale Sud.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Berck-sur-Mer, le 28 novembre 2007.

Publié le, 29 NOV. 2007

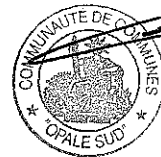
Le Président,

Exécutoire, le 30 NOV. 2007



Le Président,

B. COUSEIN.



B. COUSEIN.



REÇU LE

30 NOV. 2007

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER